

**MAIRIE DE NOYAREY (38360)**

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de NOYAREY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars deux mille quatorze, convoqués le 24 mars, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément au Code général des Collectivités Territoriales (articles L. 2121-10 à L 2121-12).

**PRESENTS :**

M. Pierre-Damien BERGER, M. Christian BERTHIER, M. Jean-Marie CAMACHO, M. Aldo CARBONARI, M. Alain CHARBIT, M. Didier CUSTOT, M. Gérard FEY, Mme Carol FORCHERON, Mme Gisèle FRIER, Mme Bénédicte GUILLAUMIN, M. Jacques HAIRABEDIAN, Mme Nelly JANIN-QUERCIA, Mme Nicole MORO, M. ROSSI David, M. Denis ROUX, Mme Sandrine SCOLARI, Mme Marie-Agnès SUCHEL, Mme Elisabeth VEZZU.

Nombre de conseillers en service : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 18

Mme Eve PALACIOS absente à l'ouverture de la séance est arrivée à 19h18. Le nombre de conseillers est ainsi modifié comme suit :

Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nelly JANIN-QUERCIA a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et propose de le modifier comme suit :**

**Le point :** DÉLIBÉRATION N°2014/ : Election du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués **devient :** DÉLIBÉRATION N°2014/ : Election du maire, des adjoints.

**On ajoute le point :** DÉLIBÉRATION N°2014/ : Désignation des conseillers municipaux délégués.

La DELIBERATION N°2014/ : Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est **annulée** et reportée au conseil municipal suivant.

La DELIBERATION N°2014/ : Désignation de membres du conseil municipal dans les organismes extérieurs est **annulée** et reportée au conseil municipal suivant.

**Les membres du conseil municipal acceptent ces modifications à l'unanimité.**

---

## **DÉLIBÉRATION N°2014/013 : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

VU l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, maire, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

VU les articles art. L. 2122-8 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Jacques HAIRABEDIAN prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer un bureau de vote, le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mmes Nicole MORO et Marie-Agnès SUCHEL.

Le président, **PROPOSE** de procéder à l'élection du maire :

### **1 - ELECTION DU MAIRE :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe de vote et la dépose dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote et communiquent les résultats ci-après :

#### **1.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0...
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18.....
- e. Majorité absolue : 10.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
FEY Gérard.....	4	Quatre
ROUX Denis .....	14	Quatorze

M. Denis ROUX ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAME** Maire et est immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Denis ROUX, élu maire, le conseil municipal est ensuite invité à procéder à l'élection des adjoints.

Mme Eve PALACIOS arrivée à 19h18, prend part au vote concernant l'élection des adjoints.

## **2 - ELECTION DES ADJOINTS :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à élire conformément aux dispositions de l'article L 2122.2 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées, fixe à 5 le nombre d'adjoints à élire :

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 4** (M. Gérard FEY, M. Jacques HAIRABEDIAN, Mme Nelly JANIN-QUERCIA, Mme Nicole MORO)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe de vote et la dépose dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote et communiquent les résultats ci-après :

### **2.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0...
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 19.....

e. Majorité absolue : 10.....

<b>NOM DES CANDIDATS PLACES EN TETE DE LISTE</b> (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
Liste JANIN-QUERCIA Nelly.....	4	Quatre
Liste SUCHEL Marie-Agnès.....	15	Quinze
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Mme Marie-Agnès SUCHEL, ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAMEE 1<sup>ère</sup>** Adjointe et est immédiatement installée.

M. Didier CUSTOT, ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAME 2<sup>ème</sup>** Adjoint et est immédiatement installé.

M. Aldo CARBONARI, ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAME 3<sup>ème</sup>** Adjoint et est immédiatement installé.

Mme Gisèle FRIER, ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAMEE 4<sup>ème</sup>** Adjointe et est immédiatement installée.

M. Christian BERTHIER, ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, **EST PROCLAME 5<sup>ème</sup>** Adjoint et est immédiatement installé.

---

**DELIBERATION N° 2014/014 – DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

**PROPOSE** au Conseil Municipal de créer 9 postes de conseillers municipaux délégués pour couvrir l'ensemble des compétences de la commune.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Elisabeth VEZZU**,
- Madame **Carol FORCHERON**,
- Monsieur **Jean-Marie CAMACHO**,

- Madame Eve PALACIOS,
- Monsieur Alain CHARBIT,
- Madame Sandrine SCOLARI,
- Monsieur David ROSSI,
- Madame Bénédicte GUILLAUMIN,
- Monsieur Pierre-Damien BERGER

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 4** (M. Gérard FEY, M. Jacques HAIRABEDIAN, Mme Nelly JANIN-QUERCIA, Mme Nicole MORO)

**DELIBERATION ADOPTEE à la majorité.**

---

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

Affiché le : - 1 AVR. 2014

Reçu en préfecture le : - 7 AVR. 2014

Certifié exécutoire le : - 7 AVR. 2014

Extrait certifié conforme au  
registre des délibérations.

Noyarey, le 31 MARS 2014

Le Maire,  
**Denis ROUX**

Pour le maire absent et par délégation, la  
1<sup>re</sup> adjointe  
**Marie-Agnès SUCHEL**

